



CABINET
Service communication

Marseille, mercredi 12 novembre 2014

Résidus d'hydrocarbures à la surface de l'Etang de Berre : poursuite du chantier de dépollution

La pollution déclenchée, le 9 novembre, par le débordement de la cuve de récupération des eaux de ruissellement du site industriel TOTAL dans le canal reliant Martigues au Tunnel du Rove, continue de retenir l'attention des services de l'Etat.

Les opérations destinées à contenir et retirer cette pollution observée dans l'Etang de Berre se sont poursuivies ce mercredi 12 novembre 2014.

Un survol effectué par le SDIS en milieu de journée, à bord de l'hélicoptère de la Sécurité Civile, a permis de constater l'absence d'irisation sur l'étang de Berre. Le GIPREB, de son côté, a confirmé qu'il n'avait pas relevé de dépôts d'hydrocarbures sur les rives de l'Etang de Berre, hormis les points ci-dessous.

Deux sites restent en effet impactés :

- La plage du Jaï
- Le canal Marseille-Rhône

La Plage du Jaï (promenade Emile Légier) : des dépôts d'hydrocarbures sont ponctuellement visibles sous forme d'émulsion sur un front de plage de 1,5 km du pont du Jaï au poney-club, et de 2 km du poney-club à la borne géodésique n°2.

40 personnes de TOTAL et de sociétés privées mobilisées par l'exploitant sont actives depuis hier matin, mardi 11 novembre, pour des actions de nettoyage manuel (sur les parties protégées du littoral) ou mécanique (plages le long de la promenade Emile Légier), sous la direction du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux).

Le barrage absorbant posé entre le canal de liaison Etang de Berre / Etang de Bolmon est toujours en action et demeure efficace.

Le canal Marseille-Rhône

Une prise de vue aérienne, au moyen d'un drone du SDIS, a permis à l'industriel d'identifier et de localiser les points de passage des hydrocarbures traversant la digue entre le canal et l'Etang de Berre. La pose de 600 mètres de barrage réalisée hier a été renforcée ce matin par l'ajout d'un kilomètre de barrage absorbant à l'intérieur et à l'extérieur de la digue par TOTAL avec l'appui du SDIS13.

Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a demandé à l'exploitant de s'assurer périodiquement de l'étanchéité du dispositif de barrages mis en place, au moyen notamment de reconnaissance à pied le long de la digue séparant le canal de l'Etang de Berre. L'industriel pour sa part poursuit les opérations de pompage dans la zone impactée du canal.

Des points de situation réguliers continueront d'être régulièrement tenus entre les services de l'Etat, les communes et l'industriel.